



Maison des syndicats  
Espace Jean Jaurès  
48 000 Mende

Mende le 5 juillet 2019

## Déclaration préalable du SNUipp-FSU 48 CAPD du 5 juillet 2019

Depuis 2017, ils et elles ont été douze à accéder à la classe exceptionnelle dans le département. Mais combien sont-ils et surtout sont-elles à exercer leur métier, de façon exceptionnelle, dans leur classe au quotidien ? Tous à n'en pas douter.

En douteriez-vous vous Monsieur l'Inspecteur ?

Tous ces personnels qui s'activent en cette fin d'année, qui ne comptent pas leurs heures à préparer fête d'école, évaluations et livrets, projets, rencontres avec les parents, sorties, ces personnels qui y passent leurs soirées, leurs mercredis, leurs week-end, tous ces personnels qui s'engagent toute l'année pour la réussite de tous les élèves, élèves en difficulté pour certains, avec des handicaps pour d'autres ou des troubles du comportement, avec ou sans AVS, avec ou sans notification MDPH, tous ces personnels qui sont adjoints, sur un poste en classe, où certain-es auront passé leur carrière : combien seront-ils et surtout seront-elles à ne jamais même pouvoir candidater faute d'exercer des fonctions spécifiques et/ou bien trop loin d'atteindre le dernier échelon de la hors-classe pour y accéder automatiquement ? En quoi sont-ils et surtout sont-elles moins méritant-es que les autres ? L'an passé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous nous expliquiez pourquoi il faudrait dans sa carrière « prendre des risques », changer de poste, se spécialiser, devenir formateur, passer un concours. En quoi ces collègues seraient plus méritants qu'un collègue qui aurait dédié 40 années de sa vie en classe de maternelle ou élémentaire à former les citoyens de demain, à construire la République ?

L'administration a décidé de réserver cette classe exceptionnelle à des personnes de son choix. Cette disposition est injuste et peu transparente notamment sur les critères d'attribution de l'avis. L'instauration de la classe exceptionnelle relève de la rémunération au mérite et le fait que les choix de carrière entraînent un indice terminal différent, est pour nous simplement inacceptable. A contrario, la revendication du SNUipp-FSU d'un avancement automatique pour tous-tes serait une réponse de justice et d'équité et permettrait de reconnaître l'engagement professionnel de toutes et tous au quotidien, dans toutes les classes. Ce sont ces valeurs que, depuis sa création, le SNUipp-FSU porte dans les instances.

Face à cet immense défi de faire réussir nos élèves, malgré nos difficiles conditions de travail, malgré le sous-investissement du pays dans l'école, et bien face à ce défi, nous sommes toutes et tous EXCEPTIONNEL-LES !

Concernant l'accès à la Hors-classe, dans le contexte actuel, le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) dit garantir le principe d'une carrière sur 2 grades pour les enseignant-e-s du 1er degré. Nous vous demandons de faire en sorte que cela devienne une réalité pour les collègues les plus anciens, qui sont aussi les anciens instituteurs, avant leur départ à la retraite, quel que soit leur échelon. Le SNUipp-FSU a toujours défendu la prise en compte de l'AGS totale dans le barème afin que les ex-instituteurs.trices ne soient pas désavantagés et soient sûrs d'accéder à la hors-classe avant de faire prévaloir leur droit à la retraite avec une carrière complète.

Par ailleurs il n'est pas acceptable que les avis restent figés pour toutes les campagnes d'accès à la Hors-Classe ultérieures. Comment envisager le reste de sa carrière, sans espoir d'une revalorisation de son appréciation et de la reconnaissance de son évolution et de son engagement ? Les enseignants doivent tous être reconnus et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe. Ainsi, tous les avis, à plus forte raison ceux attribués hors rendez-vous de carrière pour la campagne 2018 doivent pouvoir être modifiés. Nous regrettons que les avis « à consolider » délivrés en 2018 n'aient pas encore été revus, conformément à ce que prévoit la circulaire.

Le SNUIPP-FSU 48 note avec satisfaction qu'en Lozère, cette année, les objectifs du protocole du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique sont quasiment atteints.

Autre point à l'ordre du jour de cette CAPD : la seconde phase du mouvement départemental.

Le SNUipp-FSU 48 est satisfait d'avoir été entendu dans sa demande de formulation de vœux écrits pour cette phase et remercie les services d'avoir tout mis en œuvre pour permettre l'affectation des enseignants avant les congés d'été.

Pour notre organisation, les opérations du mouvement 2019 sont globalement insatisfaisantes et il y a nécessité de revoir les règles départementales pour qu'elles permettent une gestion des personnels respectueuses et adaptée à notre département.

Il reste encore 7 postes vacants dont 2 postes à profil et 11 personnels sans poste, soit un surnombre de 4. Dans ces conditions monsieur l'Inspecteur d'Académie, conformément à vos propos tenus maintes fois en CAPD nous nous réjouissons de la suite favorable que vous ne manquerez pas de donner à des personnels sollicitant un inéat pour notre beau département, vous n'aurez que l'embarras du choix parmi les 17 demandes.

Pour que le SNUipp-FSU 48, si la situation de surnombre ne saurait relever d'une gestion équilibrée, pour autant, le bilan en terme de remplacement depuis le mois de janvier 2019 est catastrophique. Parents, enseignants et représentants des personnels partagent ce constat. Aussi, maintenir le surnombre au-delà de la limite que vous avez fixée pourrait être une solution transitoire avant la création de moyens supplémentaires pour assurer remplacement et formation.

Le nombre de demandes d'INEAT et d'EXEAT résulte directement du faible taux de satisfaction aux permutations nationales et relève du droit à la mobilité. Nous réaffirmons que pour le SNUipp, chaque demande doit être examinée avec attention et puisse être satisfaite.

Une année scolaire agitée se termine, les premiers signes envoyés par le ministre ne sont pas sans nous inquiéter tant sur la gestion du personnels que sur le respect de leur professionnalité. Nous souhaitons à tous de profiter de cette trêve estivale bien méritée mais nous ne doutons pas que les enseignants-tes sauront se mobiliser dès la rentrée.